

LES SCANDALES DE LA COUR

Paris. — La Patrie dit que l'enquête ouverte par M. Lebret sur l'incident Bard-Quesnay de Beaurepaire pourrait bien mettre à jour certains faits non moins graves touchant d'autres conseillers.

L'INCIDENT BARD-PICQUART

L'Éclair s'exprime ainsi sur le silence de M. de Beaurepaire :

Depuis dimanche, M. de Beaurepaire a été sollicité de démentir les faits. Le silence du magistrat a été absolu, obstiné.

Que, dans les conjonctures actuelles, il ait laissé s'égarer l'opinion pendant tant de temps sur l'honneur d'un collègue innocent, nul ne le croira. Si donc M. de Beaurepaire n'a pas parlé, c'est que nous avons dit la vérité. Répétons que nous sommes prêts à confirmer ce que nous avons précédemment affirmé.

UNE LETTRE DE M. CABANNES

M. Clément Cabannes, avocat à la cour d'appel, défendeur du commandant Esterhazy, vient d'adresser à M. le ministre de la justice la lettre de protestation suivante, motivée par l'incident Bard Picquart :

Monsieur le ministre,

Plusieurs journaux rapportent qu'un cours de l'enquête à laquelle il est procédé par la chambre criminelle de la cour de cassation, il s'est produit un incident de la plus haute gravité dont je tiens la relation pour exciter aussi longtemps que possible l'attention de la haute magistrature. Cet incident s'est produit et il était bien connu dans le monde judiciaire, à l'heure où vous faisiez à la tribune du Parlement les déclarations suivantes :

« Je ne puis m'empêcher de déclarer devant la Chambre que j'admire avec quelle sérénité, avec quel calme, en dépit des injures, elle (la chambre criminelle) continue dans le recensement l'exercice de ses hautes fonctions, montrant ainsi qu'elle a au plus haut degré le sentiment des grands devoirs qui lui incombent et à la hauteur desquels elle est et saura rester. »

Sans vouloir diminuer en quoi que ce soit les sentiments de vive admiration par vous bien exprimés, je dois cependant rappeler ici qu'au lendemain de l'arrêt ordonnant une enquête, je demandai au commandant Esterhazy qui sollicitait mon avis, le conseil qu'il a accepté sans peine de se tenir à la disposition de la cour suprême, pour y fournir en toute indépendance un témoignage et des explications dont l'importance fut indiquée par M. le procureur général lui-même dans ses réquisitions.

L'été ne m'est pas venue et ne pouvait pas me venir, en lui donnant ce conseil, que l'enquête à laquelle je l'invitais à s'associer put être marquée par des intermédiaires de la nature de celui qui vient d'être divulgué.

Au lieu de cela, j'ai toujours eu et je professe le plus grand respect pour les prérogatives de la magistrature, au soul desquelles j'ai volontairement sacrifié mon avenir et ma carrière, dans des conditions que vous n'avez sûrement pas oubliées, mais ce soul et ce respect ne sont point incompatibles avec les devoirs de la charge que j'ai assumée en acceptant de défendre celui qui n'aurait plus besoin d'être défendu le jour où il serait établi que la voix qui l'accuse est celle d'un lauréat.

Nul plus que lui, on verra bien le reconnaître, n'est intéressé à ce que, dégrégé de certaines imputations, la justice reprenne au plus tôt son libre cours à l'égard de son principal dénonciateur et aussi à l'observation des formes légales dans une procédure qui semble tendre à jeter sur ses épaules l'instantanéité du crime de déshonneur, lui en dehors de ce condamné, lui seul peut invoquer les garanties dues à la défense de l'accusé.

En attendant qu'il soit admis à intervenir ou à se faire représenter devant la cour de cassation, j'ai l'obligation stricte de veiller à l'entière conservation des droits que confère à mon client, contre son accusateur, l'article 54 du code de justice militaire.

Quant à l'action civile, je crois, monsieur le ministre, manquer à mes devoirs de défenseur et, dans ces conditions, je formule à l'heure où il est rendu public une énergique protestation contre l'incident auquel, bien malgré lui sans doute, a été mêlé M. le président Quesnay de Beaurepaire, et je n'hésite pas à déclarer, avec tout le respect dû à la fonction qui est la vôtre, que si cet incident reconnaît exact n'est pas suivi de la sanction qu'il mérite et destinée à en prévenir la répétition, je laisserai à mon client le soin d'approuver ou non s'il doit ou non participer à une enquête dont le calme et la sérénité pourraient trouver encore quelque admiration, mais d'où serait exclue, avec l'impartialité, la condition première de toute œuvre de justice.

Agrez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Clément CABANNES, Avocat à la cour d'appel, Ancien procureur de la République.

PICQUART ET ESTERHAZY

Est-il bien vrai que dans le dossier Picquart figure une lettre ou une note, écrite de la main de Picquart, et destinée à un des agents qu'il avait chargé d'espionner Esterhazy ?

Est-il vrai que dans cette lettre ou note, le colonel Picquart, alors chef des renseignements, prescrivait à cet agent de ne plus s'occuper des relations d'Esterhazy avec M. Schwartzkoppen, ajoutant que ces relations étaient justifiées ?

Si ce renseignement est exact, on comprendra enfin l'acharnement des dreyfusards, après avoir tant réclamé la lumière, à réclamer l'ajournement aux calendes grecques du procès Picquart.

MENEES DREYFUARDES

Paris. — Nous avons entendu, dans le salon de la Paix, un des chefs du parti radical, dont la parole n'a jamais été suspectée, nous donner ainsi les raisons de son attitude antidreyfusarde.

« Je ne suis pas révisionniste, d'abord parce que j'appartiens à une famille de cocardiers, mais aussi et surtout parce qu'on m'a jadis offert de très fortes sommes dans le but d'acheter une partie de mes collègues du groupe radical. »

Et ce même député affirmait que certains membres de la Chambre s'étaient laissés corrompre.

D'autre part, un député des environs de Paris a maintes fois rappelé qu'à la suite de la condamnation de Dreyfus, il avait eu l'intention d'adresser au gouvernement une question tendant à l'expulsion de certains correspondants de journaux étrangers, lesquels s'étaient permis les appréciations les plus injurieuses à l'égard de notre armée et de notre pays. Or, M. Dupuy, alors comme aujourd'hui président du conseil, l'avait supplié de s'abstenir, le gouvernement « ayant déjà eu assez de peine d'éviter, au sujet de cette affaire, de graves complications extérieures. »

LE PROCES DE M. HENRY

On assure que M. Chenu et de Saint-Auban sont tombés d'accord en ce qui concerne le procès futur de Mme Henry contre Reinach. Les deux avocats remplissent conjointement le rôle de conseil auprès de la plaignante. On assure que Mme Henry déposera sa plainte très prochainement.

UN CRI SÉDITIEUX

Paris. — Il y a quelque temps se produisait, à la Sorbonne, un incident que les torchons dreyfusards n'ont pas relevé, mais qui vient d'avoir un dénouement inattendu motivant une énergique protestation de la part d'un grand nombre d'étudiants.

Au cours d'un « intellectuel » de marque, le sieur Seignobos, dont le nom fleurit une origine bien française, n'est-ce pas ? deux étudiants, au lieu d'acclamer les Zola, les Picquart, les Buisson, etc., poussèrent le cri de : « Vive l'armée ! »

Déappointement et fureur du Seignobos devant cette manifestation que les syndiqués traitent de séditieux — ce qui, soit dit en passant, est tout simplement un comble.

Sur l'ordre du doyen, ces étudiants sont traduits devant le conseil académique, dont l'impartialité ne dépasse pas celle de la cour de cassation ; et, hier, une affiche annonçant qu'en vertu d'une loi académique, les deux jeunes gens étudiants patriotes sont condamnés pour avoir, par leurs cris séditieux, provoqué du trouble à un cours fermé.

LA RETRAITE D'ESTERHAZY

On mande de Rotterdam : On dit que M. Esterhazy séjourne depuis le 19 décembre dans un petit hôtel au Steiger, où il s'est fait inscrire sous le nom de Marvewitsch, professeur à Moscou.

Il ne reçoit pas et ne sort que très tard, le soir. Cependant hier, il a eu la visite d'une personne venant de Londres, qu'on suppose être son éditeur.

DUEL TRAIQUE

Paris. — Une rencontre à l'épée a eu lieu cette après midi, à 3 heures, aux Portes-Fleuries de Levallois-

Perret, sur le terrain même où se sont battus MM. Max Régis et Picard, entre MM. Masson, rédacteur à la Libre Parole, ancien directeur de l'Anjouaif de Constantine, et Dupont, l'un des orateurs habitués des réunions de M. de Pressensé. M. Guérin dirigeait le combat. A la deuxième reprise M. Dupont a été atteint au sein droit d'une grave blessure, le poumon droit serait perforé.

Le Collectivisme de M. Dupuy ET LA PRESSE

Du Temps :

Il paraît que le gouvernement vient d'approuver une délimitation du conseil municipal radical-socialiste d'Ablis, accordant à la verrerie ouvrière une allocation de 12 000 francs prise sur le budget de la ville. Rien ne servirait de délimiter que cet incident a une portée considérable. L'exemple, en effet, est maintes fois donné et toutes les municipalités socialistes sont averties désormais, avec la permission d'un ministère de concentration républicaine, qu'elles ont le droit de puiser dans la poche des contribuables pour favoriser leurs amis et leurs amis. On voit que nous avons fait beaucoup de chemin.

Ce que les ministres radicaux mais pondérés en idées fondamentales avaient le scrupule de blâmer ne serait que véritable après de ce qu'un gouvernement de concentration républicaine croit devoir approuver. Les collectivistes peuvent être fiers de ce résultat, et l'approbation de la décision du conseil municipal d'Ablis est pour eux une grande date et un grand fait. Ils ne manqueraient pas de le louer plus tard.

De la République Française :

Faudra-t-il donc désormais admettre que le produit des contributions municipales destinées à faire face aux besoins de la commune pourra être partiellement, et même dans une large mesure, détourné de son affectation naturelle et légale pour venir au secours d'entreprises particulières, telle la verrerie ouvrière. Une pareille théorie nous paraît dans l'espèce d'autant plus insoutenable que la verrerie ouvrière, qui va bénéficier de la munificence des conseillers municipaux d'Ablis a été créée dans des conditions spéciales.

Comment s'étonner après cela de la protestation qui a provoqué chez les ouvriers de Carmaux l'approbation d'un vote de confiance amenant la diminution de leur salaire par la concurrence déloyale faite avec l'appont araché de fer au contribuable par l'autorité. Il faut avouer que dans sa spontanéité naïve, la plébe des ouvriers de Carmaux ne manque ni de justice ni d'éloquence et peut-être à la rentrée du Parlement trouvera-t-elle son écho à la Chambre.

Les Tempêtes

Brest. — Le vapeur Concordia, de la Cie des Chargeurs Réunis, par suite de la tempête qui sévit sur les côtes de la Manche, n'a pu embarquer hier à Cherbourg la compagnie qui va au Sénégal.

La Concordia n'arrivera que demain à Brest. La mer est absolument démontée. Le vapeur Ville-d'Arras, qui allait à Bordeaux, a été obligé de relâcher à Roscoff par suite d'avaries.

Cherbourg. — Le vapeur espagnol Balasteros qui était allé se mettre à la côte près du fort de Gatteville, en se rendant à Rouen, a réussi après plusieurs tentatives ses opérations de renouement. L'armateur du Balasteros a suivi lui-même les opérations de renouement de son navire qui va être mis en réparations.

COURRIER DE L'ÉTRANGER

ESPAGNE

Madrid. — L'état de santé de M. Sagasta est très satisfaisant. Les médecins constatent la disparition de la fièvre. On considère M. Sagasta comme étant entré en convalescence.

M. Sagasta a envoyé des lettres à M. Montero-Rios, au marquis Vega de Armijo et recommence à s'occuper de politique.

L'état de santé de M. Castelar continue à s'améliorer.

Madrid. — Le général Weyler continue à garder un silence absolu sur son entrevue avec la région, qui avait également donné des audiences aux maréchaux Biscoe, Camps, Lopez Domarguez, et aux généraux Polenta et Azoraguz, etc.

La presse comatée ses visites au palais, quoique tous ces généraux gardent un silence pareil, affectant de déclarer que leurs visites avaient un caractère de courtoisie.

La presse carliste effectue, dans un but politique facile à saisir, d'attacher une importance aux bruits de l'éventualité

d'une intervention étrangère, si les affaires intérieures et les finances de l'Espagne tournent mal.

On exagère aussi de part et d'autre les dangers qu'on prête à l'Angleterre sur les Baléares et le détroit de Gibraltar. Le gouvernement et le ministre des affaires étrangères s'efforcent d'avoir jamais reçu la moindre indication d'une pareille intervention.

ITALIE

Rome. — Le roi a signé aujourd'hui un décret graçant plusieurs personnes condamnées par les tribunaux civils et militaires, pour les troubles du printemps dernier et dont la peine ne dépasse pas deux ans de prison. Les condamnés dont la peine est plus forte bénéficieront d'une réduction. En ce qui concerne les femmes et les mineurs de moins de 18 ans, ainsi que les vieillards âgés de plus de 70 ans, le bénéfice de la remise de la peine est accordé à trois ans, suivant l'importance de la condamnation. Quelques catégories de civils et d'autres condamnés sont exclus de ces mesures de clémence.

Le décret porte sur 700 personnes condamnées par les tribunaux militaires et 2,000 condamnées par les tribunaux ordinaires.

La nouvelle publiée par les journaux d'après laquelle la conférence antianarquée a décidé de créer un bureau de police international est dénuée de fondement.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre française, au sujet de l'accord franco-italien, M. de La Ferronnays a déclaré que les manifestations hostiles avaient été récemment dirigées contre le consul général de France à Naples et que la police avait dû prendre des précautions. Le consul général de France déclare que ces informations sont fausses et que ces manifestations n'ont pas eu lieu.

ALLEMAGNE

Berlin. — Les délégués du centre catholique bavarois, réunis à Munich, ont résolu de protester énergiquement par l'organe des députés du parti au Reichstag contre la violation des droits réservés de la Bavière, l'augmentation des contingents militaires et les empiètements de la Prusse. Le Parlement de Hambourg a voté 20 millions de marks pour l'agrandissement du port.

Hambourg. — La Compagnie de navigation hambourgeoise Levante-Cim fait en ce moment des efforts considérables pour développer son rayon d'action dans les eaux du Levant, et s'efforcer de lui donner le mouvement des marchandises allemandes destinées à la Turquie et à la Grèce.

PHILIPPINES

London. — Un télégramme de Washington au Morning Leader annonce que le président Mac Kinley a donné des ordres sévères aux officiers des États-Unis pour maintenir cette que celle la suprématie des armes américaines dans les Philippines.

Madrid. — Une dépêche officielle de Manille annonce que les Espagnols ont évacué l'île dans la soirée du 21. Les insurgés entrèrent dans la ville le 26.

Nouvelles Diverses

Sauvetage en mer

Trouville. — Le canot Brancy, de la Société centrale de sauvetage des naufragés, sorti au secours du canot Eugène-Arthur sombré sous voiles à l'extrémité de Trouville, a réussi à sauver un des hommes de l'équipage qui s'était réfugié dans la mâture.

Un chef de bataillon conscrit

Paris. — La liste de recensement de la classe 1893 de Morteau, (Doubs), va contenir le nom d'un conscrit peu ordinaire. C'est celui d'un chef de bataillon du 61^e régiment d'infanterie, à Privas, M. Garnach, qui avait été omis sur la liste de la classe de 1867 à laquelle il appartient. Le commandant Garnach se propose d'aller lui-même tirer son numéro.

Don à l'école des Mines

New-York. — Un généreux donateur, M. Thomas Egleson, professeur, doyen de l'Université de Columbia à New-York, officier de la Légion d'honneur, vient de remettre entre les mains de notre consul une somme de 5,000 dollars qu'il offre comme marque de gratitude à notre école des Mines dont il fit autrefois un des élèves distingués.

Déraillement

Le Mans. — Le train de marchandises 3404 a déraillé hier soir sur la ligne du Mans à Alençon à l'embranchement des lignes de Caen et de Sillé-le-Guillaume. Une dizaine de wagons ont été mis en malice.

M. Pôter de Mondoville, inspecteur divisionnaire, demeurant au Mans qui se trouvait dans le fourgon de tête a été grièvement blessé à la tête.

On l'a relevé évanoui.

Son état cependant n'inspire pas d'inquiétudes.

Le conducteur n'a reçu lui que des contusions sans gravité. M. Howe et le chauffeur et un ouvrier télégraphiste M. Dumas ont été également blessés. Celui-ci a le cuir chevelu en partie scié.

Les débris matériels sont considérables. On travaille activement au déblaiement de la voie.

Les causes du déraillement sont connues.

L'ailleur a avoué que par suite d'un faux mouvement il n'avait pas suffisamment maintenu le levier de l'aiguille au moment du passage du train.

Dans ces conditions une partie des wagons s'est engagés sur la ligne de Sillé-le-Guillaume au lieu de continuer sur le Mans.

Offices du bout de l'an

Paris. — A l'occasion du bout de l'an de M. Carvalho des messes ont été dites toute la matinée à l'église de la Madeleine. La famille Carvalho assistait à celle de 10 h. 30. Reconus dans l'assistance : MM. Caré, Henri Roujon, Bertrand et Gailhard, Danzé, Massacré, Victorien Sardou, etc.

Pendant la cérémonie des artistes de l'Opéra Comique ont exécuté des morceaux des maîtres de la musique sacrée.

Petites Nouvelles

Paris. — M. de Souza-Rocca, ministre de Portugal en France, a quitté Paris, se rendant à Lisbonne.

Paris. — Messék Effendi, ministre de Turquie à la Haye, est parti hier soir pour rejoindre son poste.

Paris. — M. Blinard, ministre de France à la Haye, a quitté Paris, hier soir, se rendant à la Haye.

L'assassinat de la Villette

L'arrestation de Gaumet à St-Etienne. — Nougier est toujours en fuite

Il était aisé de prévoir que les deux principaux auteurs de l'assassinat de la dame Fachevard ne tarairaient pas à tomber entre les mains de la justice. Plus heureux que ceux de Lyon, les agents de Saint-Etienne viennent en effet de mettre la main sur Gaumet.

Afin de ne pas entraver les recherches, nous n'avons, jusqu'à présent, pas dit un mot de l'enquête qui s'est poursuivie à Lyon le lendemain de l'assassinat. Il importait de ne pas donner l'éveil aux assassins en leur montrant que l'on était sur leurs traces. Maintenant que l'un est arrêté, l'autre sur le point de l'être, nous ne sommes plus tenus à la même réserve et il n'y a aucune inconvénient à parler de cette étonnante capture à l'homme qui s'est poursuivi pendant quatre jours.

On sait à la suite de quelles circonstances Barret, Paréti et Moite furent arrêtés samedi matin. Ils nombrèrent de suite Nougier et Gaumet, que d'ailleurs on soupçonnait déjà.

La poursuite recommença, plus active, plus passionnée encore, car les agents savaient les bandits armés, décidés à défendre énergiquement leur liberté.

Samedi et dimanche, tous les garnis, les établissements touchés des quartiers excentriques furent fouillés. On ne trouva rien. Les surveillances étiennes près de la gare de Genève, autour d'un café de la place de Pont, où Gaumet et Nougier avaient donné rendez-vous à leurs complices, ne donnèrent pas de résultats.

On les crut alors en fuite, peut-être déjà en bon sûr, c'est pourquoi leurs signalements furent transmis un peu dans toutes les directions.

Et cependant ils étaient à Lyon et les deux bandits, payant d'audace n'avaient pas craint de se montrer dans différents cafés de la Gaillottière.

Lundi soir, M. Marty, secrétaire général pour le département, était avisé que les deux auteurs principaux du crime, Nougier et Gaumet, n'avaient pas quitté Lyon. Les deux bandits, d'après un renseignement précis et indiscutable, avaient passé la nuit dans une chambre garnie à la Gaillottière, puis le matin, vers quatre heures, ils s'étaient rendus dans le centre même de la ville, rue Bellecour.

Ils avaient bu dans un petit café qui a pour enseigne « Au Canon d'Or », puis dans un comptoir voisin tenu par M. Chappez.

Reconnus par un garçon de café, Nougier et Gaumet, qui étaient à moitié gris, avaient même déclaré au moment de leur départ qu'ils étaient prêts à se revolvers, qu'ils ne se laisseraient pas facilement prendre et qu'ils étaient bien décidés à vendre énergiquement leur liberté.

Après avoir lu les premiers journaux qui leur apprirent que les recherches avaient été dirigées hors Lyon, les deux bandits partirent vers cinq heures, pro-

mettant de revenir le soir même au Canon d'Or. M. Marty fut alors prévenu de leur dessein.

Les agents de la sûreté pensèrent alors avoir réussi dans leurs recherches ; ils la rue Bellecour, mais les auteurs de Gaumet ne virent pas au retour et furent donc négatifs.

Désespérés, croyant être victimes de quelque erreur, ils se moquèrent d'eux, les agents virent, car il leur paraissait impossible que deux hommes comme Gaumet et Nougier qu'ils avaient fait.

Ils avaient raison. Les indicateurs avaient raison également. Le contrôle des informations avait été bien fait. Nougier et Gaumet, partis dimanche matin pour être revenus à Lyon dimanche soir, n'avaient entre Lyon et Saint-Etienne, que les agents de la sûreté qui les avaient fait.

Les deux bandits s'étaient en effet parvenus à Saint-Etienne, mais ils n'avaient pas cherché à Lyon, ils allaient dans le chef-lieu de la Loire, où ils ont commis ces jours derniers, de nombreux cambriolages.

Les coups étaient préparés à Lyon par quelques indicateurs de la bande qui s'étaient ensuite joints à ceux de Lyon, venaient immédiatement à Lyon.

Voilà comment on peut expliquer la présence bien constatée à Lyon de Nougier et de Gaumet, et leurs suites et étonnantes disparitions pour disparaître ensuite.

Les renseignements reçus de Saint-Etienne confirment en effet, comme on verra par us loin, ces allées et venues entre cette ville et Lyon.

Il est au moins étrange que les deux maîtres, parfaitement connus, surveillés dans toutes nos gares, aient pu se livrer aussi facilement à leur manège.

Quoiqu'il en soit, nous devons adresser nos félicitations à la police de Saint-Etienne, qui a opéré avec une grande habileté.

A SAINT-ETIENNE

La police de Saint-Etienne recherche depuis quelque temps une bande de malfaiteurs qui avaient commis dans la ville et la banlieue un nombre considérable de cambriolages.

On recherchait en outre les auteurs de l'assassinat de la veuve Foucherard de Lyon. Les assassins et les auteurs ne faisaient qu'une même bande, ainsi qu'on a eu la preuve au jour d'hui. Deux Stéphanois, Fauny et Gagnard, préparèrent les coups, et à eux Lyonnais, Gaumet et Nougier, venaient les exécuter. Ces deux derniers ont, ou le fait maintenant occupé à l'assassinat de la Villette.

La police ayant appris leur arrivée à Saint-Etienne, M. Foucherard, chef de la sûreté étienne, avec lui, hier soir, dix agents et vena la rue Saint-Pierre, où on avait leur présence dans une maison de tolérance.

Les agents qui ont pris part à cette expédition se nomment Fernet, Praves, Dour, Tolnet, Brugère et Bonnay.

A la vue des agents, l'un des bandits s'écria : « Ce sont eux et avant que personne ait pu prévoir ce qui allait survenir, plusieurs coups de revolver échangés sur les agents. »

Ces derniers, d'abord interloqués par cette brusque attaque, se retournèrent rapidement et se précipitèrent à retourner au point sur le groupe, réussissant à arrêter un de leurs agresseurs, le nommé Sagnard.

Les deux autres échappèrent à l'étroite poursuite des agents, qu'ils tirent à distance, en ouvrant une véritable fusillade à laquelle il était répondu. Le gardien de la paix Brugère, se précipitant courageusement en avant, saisi un des individus, mais il dut lâcher prise, car à ce moment-là reçut un coup de poing au visage et un balafre, trouvant sa pèlerine et sa tunique lui éraflait l'épaule.

Avant ainsi réussi à se déloger, les deux individus continuèrent à être en retraite, et se précipitèrent avec leurs armes, et gagnèrent enfin l'angle de la rue Neuve, là, ils disparurent. Les agents se précipitèrent mais ne trouvèrent personne.

Les agents se demandaient où avaient bien pu passer leurs adversaires quand survint un florin. Croyant qu'il s'agissait de ceux dont ils avaient perdu la trace, ils le firent stationner. Au même moment un homme sortant d'une poche voisine s'approcha et déclara qu'il avait les agents six coups de revolver qui heureusement n'atteignaient personne.

Les autres agents restés en arrière se précipitèrent pour arrêter l'individu, mais celui-ci s'était déjà mis en mesure de fuir et il fut impossible de le rejoindre.

On se représente facilement l'émoi causé dans le quartier par cette fusillade qui n'avait pas duré moins de dix minu-

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 30 Décembre 1898

FRERES D'ARMES

PAR ALBERT MONNIOT

PREMIÈRE PARTIE

Vingt ans après

Elle expliqua sur cette terre, cruellement, une défection et les crimes d'un autre. Son enfant grandissait sous ses yeux, et elle avait un instant cru trouver un adoucissement à ses tortures morales dans les soins dont elle entourait cet être chéri, dans les caresses qu'elle lui prodiguait et qu'elle en recevait.

Mais aux premiers éclairs de raison du petit être, elle était retombée dans ses transes ; les enfantines questions du jeune garçon lui paraissent de transparentes allusions à sa faute, et elle en était à redouter qu'il devinât les raisons de sa tristesse.

Un motif plus grave la décida à se séparer de la chère petite créature sur laquelle elle avait compté pour faire diversion à ses pensées.

Baneton, à tout propos et hors de propos, venait à Bois-Renaud.

Un jour même, l'enfant avait demandé en désignant l'ex-cocher :

— C'est papa ?

On eût enfoncé un poignard dans la poitrine de la mère qu'elle n'eût pas ressenti une plus cuisante douleur.

Non, avait-elle protesté en serrant le petit garçon contre son cœur, comme si on avait fait une tentative pour le ravir à son affection ; non, n'a plus de père, je te l'ai dit, Armand, ton papa est mort... Benéton avait un sourire ignoble et féroce :

— Il n'y a pas de quoi se défendre tant, avait-il marmonné, je suis bien un peu comme son deuxième papa...

Ignominieusement ce langage devant cet enfant, ce petit être innocent et chéri. Et il n'y avait pas là un homme de cœur pour broyer d'un coup de poing la face glabre de l'infâme.

La comtesse s'était dressée toute pâle, belle d'indignation, superbe de mépris. Elle avait saisi l'enfant et, ne pouvant faire face à la misérable à la porte, elle s'était enfermée dans une pièce voisine.

De ce jour, elle avait pris la résolution, bien ferme de soustraire le petit Armand à la vue de l'immoral personnage, de se séparer de lui et l'envoyer au loin aussitôt que possible.

Quinze jours après, en effet, elle le mettait en pension à Melun : il y devait rester jusqu'à ce qu'il ait le lycée pour l'École militaire.

gis, fournisseur du château de Bois-Renaud.

Au bout d'un an de mariage, il était père d'une petite fille.

Il pesta, ayant fait entrer un garçon dans ses calculs d'avenir.

La vie s'écoula assez monotone, pendant plusieurs années, sous l'influence directe de l'ex-cocher, la ferme était loin de prospérer, et Mme du Ruchard ne toucha bientôt plus ses termes que par intermittences.

— L'année a été mauvaise, venait lui dire Benéton, abominablement mauvaise ; il faudra porter dans vos comptes pour mémoire le terme courant.

— Votre compte s'accroît sans cesse, lui dit un jour la comtesse ; vous ne pouvez jamais vous acquitter, Benéton.

— Que voulez-vous : à l'impossible nul n'est tenu. Et puis, voulez-vous que je vous dise ? Il y a un moyen bien simple de l'empêcher de s'accroître : c'est de n'y plus rien porter. Vous me devez bien cela.

— C'est le bien de mon fils, de mon cher enfant.

Des têtes effarées apparurent aux fenêtres. Quelques noctambules attardés...

l'expédition avait donc en partie échoué. Il ne restait entre les mains de la police que le nommé Ségura. Cet individu fut immédiatement conduit au bureau central.

Interrogé, il déclara ne pas connaître les individus avec lesquels il se trouvait au moment de l'arrivée des agents.

Puis il se refusa obstinément à donner des explications sur la façon dont il s'était trouvé aux prises avec les agents.

On examina de près et on fut frappé par la ressemblance existant entre ce malfaiteur et l'un des photographes enlevés par la Sécurité de Lyon, celle de Gaumet.

Pendant qu'on recherchait le document, on releva les manchettes de l'individu et on le bras droit on aperçut un nouveau tatouage sur son avant-bras.

Ce détail caractéristique frappa les agents qui avaient vu le signalé en très grande quantité de Nougier et de Gaumet que publiaient les journaux.

On examina de près et on fut frappé par la ressemblance existant entre ce malfaiteur et l'un des photographes enlevés par la Sécurité de Lyon, celle de Gaumet.

Quand qu'on recherchait le document, on releva les manchettes de l'individu et on le bras droit on aperçut un nouveau tatouage sur son avant-bras.

Ce détail caractéristique frappa les agents qui avaient vu le signalé en très grande quantité de Nougier et de Gaumet que publiaient les journaux.

On examina de près et on fut frappé par la ressemblance existant entre ce malfaiteur et l'un des photographes enlevés par la Sécurité de Lyon, celle de Gaumet.

Quand qu'on recherchait le document, on releva les manchettes de l'individu et on le bras droit on aperçut un nouveau tatouage sur son avant-bras.

Ce détail caractéristique frappa les agents qui avaient vu le signalé en très grande quantité de Nougier et de Gaumet que publiaient les journaux.

On examina de près et on fut frappé par la ressemblance existant entre ce malfaiteur et l'un des photographes enlevés par la Sécurité de Lyon, celle de Gaumet.

Quand qu'on recherchait le document, on releva les manchettes de l'individu et on le bras droit on aperçut un nouveau tatouage sur son avant-bras.

Ce détail caractéristique frappa les agents qui avaient vu le signalé en très grande quantité de Nougier et de Gaumet que publiaient les journaux.

On examina de près et on fut frappé par la ressemblance existant entre ce malfaiteur et l'un des photographes enlevés par la Sécurité de Lyon, celle de Gaumet.

Quand qu'on recherchait le document, on releva les manchettes de l'individu et on le bras droit on aperçut un nouveau tatouage sur son avant-bras.

Ce détail caractéristique frappa les agents qui avaient vu le signalé en très grande quantité de Nougier et de Gaumet que publiaient les journaux.

On examina de près et on fut frappé par la ressemblance existant entre ce malfaiteur et l'un des photographes enlevés par la Sécurité de Lyon, celle de Gaumet.

Quand qu'on recherchait le document, on releva les manchettes de l'individu et on le bras droit on aperçut un nouveau tatouage sur son avant-bras.

Ce détail caractéristique frappa les agents qui avaient vu le signalé en très grande quantité de Nougier et de Gaumet que publiaient les journaux.

On examina de près et on fut frappé par la ressemblance existant entre ce malfaiteur et l'un des photographes enlevés par la Sécurité de Lyon, celle de Gaumet.

Quand qu'on recherchait le document, on releva les manchettes de l'individu et on le bras droit on aperçut un nouveau tatouage sur son avant-bras.

Ce détail caractéristique frappa les agents qui avaient vu le signalé en très grande quantité de Nougier et de Gaumet que publiaient les journaux.

On examina de près et on fut frappé par la ressemblance existant entre ce malfaiteur et l'un des photographes enlevés par la Sécurité de Lyon, celle de Gaumet.

Quand qu'on recherchait le document, on releva les manchettes de l'individu et on le bras droit on aperçut un nouveau tatouage sur son avant-bras.

Ce détail caractéristique frappa les agents qui avaient vu le signalé en très grande quantité de Nougier et de Gaumet que publiaient les journaux.

On examina de près et on fut frappé par la ressemblance existant entre ce malfaiteur et l'un des photographes enlevés par la Sécurité de Lyon, celle de Gaumet.

Quand qu'on recherchait le document, on releva les manchettes de l'individu et on le bras droit on aperçut un nouveau tatouage sur son avant-bras.

Ce détail caractéristique frappa les agents qui avaient vu le signalé en très grande quantité de Nougier et de Gaumet que publiaient les journaux.

On examina de près et on fut frappé par la ressemblance existant entre ce malfaiteur et l'un des photographes enlevés par la Sécurité de Lyon, celle de Gaumet.

Quand qu'on recherchait le document, on releva les manchettes de l'individu et on le bras droit on aperçut un nouveau tatouage sur son avant-bras.

maintenu; Murit, officier d'administration adjoint, commandant la 14^e section d'administration, maintenu; Bonnard, officier d'administration, commandant la 13^e section des commis et ouvriers, maintenu.

Sont promus officiers d'administration adjoints de 2^e classe: MM. Truffert, adjudant d'administration de la 14^e région, affecté à la 7^e région; Cozie, officier d'administration adjoint de la 14^e région, maintenu.

M. Trillat, lieutenant de gendarmerie à Givors, est promu au grade et à l'emploi de capitaine, en remplacement de M. Pin, promu, et désigné pour commander la première section de l'arrondissement de Puy.

Sont promus à la première classe de leur grade les capitaines d'artillerie dont les noms suivent: M. Boyer, des batteries alpines de la 14^e région, 2^e régiment, 12^e batterie, maintenu; Thomas, du 2^e régiment, 9^e batterie, maintenu; Udenstok, du 2^e régiment, 7^e batterie, maintenu; Morel, du 2^e régiment, 6^e batterie, maintenu; Oirat, du 2^e régiment, 8^e batterie, maintenu.

MUTATIONS. — Nous relevons à l'Officiel les mutations suivantes: M. L. Gues, colonel breveté, directeur-adjoint de l'artillerie à Lyon, président de la commission d'études pratiques du tir des côtes, est nommé directeur à Toulon.

M. Antoine, capitaine breveté au 42^e d'infanterie, passé au 19^e régiment, maintenant secrétaire à l'état-major du gouvernement de Grenoble.

M. Rabreau, capitaine au 29^e dragons, est affecté au 29^e dragons; M. Dauve, capitaine au 27^e dragons, passe au 2^e dragons; M. Chevalier de la Trillais, capitaine-instructeur du 10^e régiment de cuirassiers, est nommé capitaine commandant dans le corps dont il fait partie.

M. Lavechin, capitaine d'artillerie en second, adjoint à la manufacture de Salnt-Etienne, est affecté à l'école d'artillerie du 18^e corps.

M. Roubaux, capitaine d'artillerie en second, signataire à la manufacture d'armes de Salnt-Etienne, est affecté à la direction de Salnt-Etienne comme inspecteur d'armes.

M. Duboin, lieutenant d'artillerie en second à Epinal, est classé aux batteries alpines de la 14^e région, 2^e régiment, 17^e batterie.

M. Meux, garde d'artillerie de première classe, comptable à l'école d'artillerie du 14^e corps, a été classé à l'école d'artillerie du 14^e corps.

M. Faraud, capitaine de première classe à l'état-major particulier de l'arme à Salnt-Etienne, a été nommé chef de génie dans cette place.

M. Bolls-on, médecin-major de première classe, répétiteur à l'école de génie de Salnt-Etienne à Lyon, est désigné pour le 106^e régiment d'infanterie et le laboratoire de bactériologie du camp de Châlons.

M. Taurin, officier d'administration de première classe, division d'Oran, est affecté à la 14^e région.

Avis. — 15, rue Saint-Dominique. — Magasin de Bijouterie, Horlogerie, Montre nickel depuis 3 fr. 25. Or, 25. Or, depuis 29 fr. 50; Réveil, 2 fr. 45. Une superbe prime est offerte aux acheteurs.

Incendie. — Mme Elisabeth Bouvanet, ménagère, rue Saine Marie, était occupée hier soir, à 7 heures, à ramener une lampe à pétrole, lorsque tout à coup le flamme d'une bougie dentelle se servait pour s'éclaircir dans ce travail mit le feu au liquide.

L'incendie se communiqua à plusieurs vêtements placés à proximité. Les carreaux de la fenêtre volent en éclats et les voisins attirés par les cris que poussait Mme Bouvanet accoururent et éteignirent cet incendie au moyen de quelques seaux d'eau.

Mme Bouvanet a eu la main droite brûlée assez grièvement, la figure légèrement atteinte. Elle s'est fait panser à une pharmacie voisine.

Avis. — A l'occasion du Jour de l'An, les Grands Magasins « A la Sablerie » ont l'honneur d'informer les dames qu'ils mettent en vente plusieurs séries d'articles de soie, ainsi qu'un grand choix de coupons de robes en lainages noirs et couleurs, à des prix exceptionnels.

Suicide. — Hier, les voisins de M. Prost, habitant Saint-Cyr au Mont-d'Or, manifestèrent leur étonnement à voir la porte de ce dernier hermétiquement fermée, contrairement à ses habitudes.

Le croyant malade, ils l'appelèrent et frappèrent à sa porte, mais sans réponse. Présageant un malheur, ils enfoncèrent la porte et trouvèrent M. Prost pendu.

Un docteur mandaté en toute hâte a constaté que la mort remontait à plusieurs heures.

Ce suicide cause une certaine émotion dans la localité.

Une brute. — M. Joseph P., mécanicien, passait vers midi sur le cours Vitton, lorsqu'il fut assailli de la brutalité avec laquelle un sieur L., voluttier, frappait sans motif 2 chevaux attelés à une voiture de charbon qu'il conduisait.

Comme M. P. faisait une observation à ce sujet, le charretier lui détacha un formidable coup de poing sur la figure.

Le visage en sang, il alla porter plainte mais à l'arrivée des agents, L. avait prudemment filé.

Il sera néanmoins poursuivi pour coups et blessures.

Grand-Théâtre. — Ce soir, Mirville: l'héroïne de Mistral sera personnifiée par Mlle Mastio qui a su interpréter une poétique physiologie. Les autres rôles par MM. Dupont, Guick, Föld, La Tasse, etc. Le spectacle sera complété par le second acte de l'opéra.

Théâtre des Célestins. — Ce soir, à 8 h 1/2 le Nouveau Jeu, de M. Lavdan. Cette pièce ne sera pas jouée qu'une fois, suite du départ de Mlle Cavelli, dont l'engagement est terminé.

Demain samedi 31 décembre, reprise du Bossu.

Dimanche 1^{er} janvier, matinée à 2 heures, M. Zéland. Le soir à 8 heures, les Deux Orphelines à l'occasion des fêtes du Jour de l'An.

Lundi 2 janvier, matinée à 2 heures, les Princes de la Savoie. Le soir à 8 heures, la Maitrise du Baptême.

Prochainement: Zaza, La Parole à Fifi, A l'étude, Vieux, Sereno Terrell, La Mendicant de Saint-Stulpice, Roger la Honte, Le trio de Sôrophin.

intermédiaires, toutes les sommes nécessaires à l'addition, à l'favorablement impressionné le marché. Cette fin d'année dont on se faisait un événement, se terminera donc mieux qu'on ne le pensait, sans vouloir passer pour prophète, car il n'y en a jamais eu de si bon, nous nous sommes laissé aller à cette hypothèse dans un de nos précédents bulletins. Ce sera donc la fameuse trêve des confiseurs.

0/0 101,75. Extérieure 46,55 47,75 48,00. Primes Londres recherchées; l'état de santé de M. Sazaga s'est amélioré, mais celui des vendeurs paraît compromis. Italie 91,975 92,05. Turc C 27,20. Turc D 22,90. Lyonnais 88,5. Landelbank 519. Banque ottomane 57,50. Les chemins français nous semblent en retard, et leur tour ne saurait tarder. Rio 792 794. Le cuivre est en forte hausse.

COMPANT Gaz 917. Cressot 210. Châtillon Commeny 9 3 95. Franco-Russes plus faibles sur réalisations de 15 à 40 000. Banque privée 555 Montrambert 910. Loire 201,50, ce sont les craintes de grève qui paralysent le marché. Papiers Lumière 1490 1475. Brasseries Ruck 63 64,7. Grand Bazar 532.

CH. DAMEY

COMPAGNIE GENERALE DES Pompes Funèbres DE LYON

Administrations MALET Père et ses Fils et DELORAS réunis

Société anonyme au Capital de 600.000 fr.

ADMINISTRATION ET DIRECTION: 5, RUE D'ENCHIEN, LYON

A l'issue de la délibération de l'Assemblée générale des actionnaires de la Compagnie prise le 27 décembre courant, le Conseil d'administration de la Compagnie Générale de Pompes Funèbres de Lyon a arrêté de la manière suivante l'exercice du droit de préférence accordé aux propriétaires d'actions et de parts de fondateur par l'article 8 des statuts pour la souscription des actions nouvelles.

La Compagnie émet 1.225 actions nouvelles au taux de 500 francs l'une, qui seront payables un quart en souscrivant et le surplus sur décision du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 8 des statuts, les anciens actionnaires auront un droit de préférence à la souscription de moitié des nouvelles actions émises. Ce même droit de préférence est réservé aux porteurs de parts de fondateur pour la souscription de la seconde moitié de ces actions.

Pour avoir droit à la souscription d'une action nouvelle, il faut être propriétaire: Ou de deux actions anciennes; Ou de seize parts de fondateur.

Les anciens actionnaires et les porteurs de parts de fondateur devront à l'appui de leurs souscriptions, et en même temps que ces souscriptions faire le dépôt d'un nombre d'actions au porteur ou nominatives, ou de parts de fondateur correspondant à la proportion ci-dessus indiquée. Ce dépôt devra être maintenu jusqu'à la régularisation de l'augmentation du capital.

Ce droit de préférence devra être exercé pendant un délai qui prendra cours le 27 janvier 1899, à 9 heures, du matin, et sera clos le 10 janvier 1899, à 4 heures de l'après-midi irrévocablement.

Si après le 10 janvier 1899 les actions émises n'étaient pas souscrites au entier en vertu du droit de préférence, celles qui resteraient à souscrire formeraient l'objet d'une décision nouvelle du Conseil d'administration de la Société qui, conformément aux pouvoirs qui lui ont été donnés par l'Assemblée générale, pourra les émettre au-dessus du pair et les souscriptions seront alors régies de toutes personnes, même étrangères à la société.

Les souscriptions seront reçues: A LYON; à la Direction de la Compagnie 5, rue d'Enchien; à la Banque Française Industrielle, 13 rue St-Dominique.

A PARIS: à la Banque Française Industrielle, 30 Boulevard Haussmann.

Le Conseil d'Administration.

Dernière Heure

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la Guerre

Paris. — L'Officiel publiera demain matin les décorations suivantes, conférées par le ministre de la guerre à l'occasion du 1^{er} janvier:

Sont élevés à la dignité de grand-officier: MM. les généraux Jacquemin, Garnier des Gareis, Corraon et Madoier.

Commandeurs: MM. les généraux de Boysson Bureau, Roinge, Dibois de Beauchêne, Liberman, Niox, Canonge, Vulliamont, Philippe, Charot, Servières, Langlois Arbur, Pottier, Abotte de la Foye, d'Eschardes, Huet, Carber.

Les colonels: N. colonel du 35^e d'infanterie; Mary, du 44; Lagarde, 1^{er} spahis; Lignau, directeur du génie à Versailles; l'intendant général Jouan de Kervehoat; Leon; le médecin inspecteur Boisseau; le colonel Caugiac de la Bastide, directeur du génie à Marseille; le lieutenant-colonel Beugnot, du 8^e territorial d'infanterie.

Sont promus officiers: le contrôleur de l'administration de l'armée Maucloer, le colonel Chaland, chef d'état-major du 4^e corps; le chef de bataillon Boize, du 4^e d'infanterie; le colonel Regnery, du 3^e d'infanterie; le chef de bataillon Boissas, du 3^e d'infanterie.

Le chef de bataillon Méhol, du 35^e d'infanterie; le colonel Kosa, du 11^e d'infanterie; le chef de bataillon P. gat, du 47^e d'infanterie; les colonels Friget-Despreaux, du 41^e d'infanterie; Malafosse, du 48; de la Conillère, du 67; Bourlols, du 81; les chefs de bataillon Sérils, du 83; Museo, du 96; le colonel Solier, le chef de bataillon Sédouy, du 105; le colonel Rollet, du 108; le colonel Didier, du 111; le lieutenant-colonel Gallou, du 113; le colonel Moreau, du 116; le colonel de Bernier, du 118; le lieutenant-colonel Bonavita, du 120; les chefs de bataillon Berker, du 123; Lorenzi, du 126; Valovyski, du 131; la major Jaumand, du 165; les lieutenants-colonels Millet, du 137; d'Or, du 145; le colonel Besson, du 151; le lieutenant-colonel Toussaint, du 157; les commandants de recrutement Rousset, Lagard, Molin, Arjal, Baudet, Balard, le major Cournot, du 2^e cuirassiers; le colonel La

groy de Cronette de St-Martin, du 11^e cuirassiers; le chef d'escadron Bros de Cuoctredo, du 1^{er} dragons; les colonels Duparg, du 27^e dragons; Reverard, du 2^e chasseurs; les chefs d'escadrons du Royer de R-Jullien, du 9^e chasseurs; Combrert du 21^e chasseurs; Gémet, du 1^{er} hussards.

Le colonel Lemoigne de Margon, du 4^e hussards; le major Bailot, du 4^e chasseurs d'Afrique; le lieutenant-colonel Michel-Vaion, du 4^e chasseurs d'Afrique; les colonels de gendarmerie Destoy, de la 14^e région; Perret, de la 17^e; Lelons, de la 18^e; le chef d'escadron Robert, du 18^e d'artillerie; le lieutenant-colonel Harang, du 35^e d'artillerie; les colonels Rion, du 37^e d'artillerie; Altmyer, directeur d'artillerie à Vincennes; Pasret, directeur à Lille; les lieutenants-colonels d'artillerie Marchand; de Pistoye Cornu, directeur à Constantine; André de la Frénaye; le chef d'escadron Paulard, sous-directeur à Puteaux; le colonel du génie Vouzou, à Bayonne; les chefs de bataillon du génie Legalliard, à Bordeaux; Lecomte, à Rouen; Freppillon, à Paris; le sous-intendant militaire Vergne, à Lyon; Reichert, à Amiens; les officiers d'administration Bral; Olivet; les médecins principaux Aranguin, Viry, Benoit; les médecins-majors Moret, Desf du Rau, Magdeleine; le lieutenant-colonel du génie Anctelle; le chef de bataillon Pimart, du 90^e d'infanterie; le chef d'escadron d'artillerie Hingue; le chef de bataillon Delcroix, du 31^e d'infanterie, le lieutenant-colonel du génie Rogues, à Tananarive.

Les lieutenants-colonels d'infanterie territoriale de Chausseaud, Delenre; les chefs de bataillon d'infanterie territoriale Daucia, Lépine, Giovanni, Maldezieux, Ballegarde, des services des chemins de fer et des étapes; le lieutenant-colonel d'infanterie territoriale Bès; le chef de bataillon Lods, des services spéciaux du territoire; le médecin de réserve Le Maître, du régiment d'infanterie de Paris; les chefs de bataillon d'infanterie territoriale Rousselle, Cheson de Champmorin; les chefs d'escadrons de cavalerie territoriale Nachon, Farinet; le chef d'escadron de réserve Ecole, du 5^e régiment d'artillerie; les commandants du génie territorial Bizard, à Niort, et La Rivière, à Lille; le sous-intendant du cadre auxiliaire Roussel, de la 16^e région.

MM. Sougis, chef du bureau de la correspondance générale au cabinet du ministre; G. G. G., comptable du matériel de l'école Polytechnique, Denis et Thoux, ingénieurs en chef des ponts et chaussées; Mafuret, directeur des services de la télégraphie militaire à Limoges; Riabère, commissaire du gouvernement près le premier conseil de guerre séant à Nancy; Forrier, aumônier des prisons militaires de Paris.

Ministère de l'Intérieur

Paris. — Parmi les nombreux chevaliers nous relevons les nominations suivantes: MM. Boissière, commissaire central de police à Nice, Georges Aubry, publiciste, président de l'Association des journalistes parlementaires, Pierron, publiciste à Marseille, Delligans, vice président du conseil général de l'Ardèche, docteur Bollet, conseiller général de l'Ain, maire de Trévoix, Claude Bernard, conseiller général de la Haute-Loire, chef de cabinet du ministre de l'Intérieur, Bosh, maire d'Anancy.

L'affaire Dreyfus

LE ENQUÊTE MINISTERIELLE A PROPOS DE M. BARD

Paris. — M. Lebrét, garde des sceaux a écrit à M. Mazeau, premier président de la cour de cassation, pour le prier de lui fournir un rapport au sujet de l'incident Bard, auquel ont été mêlés le conseiller Bard de la chambre criminelle, et le lieutenant-colonel Picquart dans le cabinet et en présence de M. Quesnay de Beaurepaire, incident qui est très commenté à la cour de cassation même.

M. Mazeau se livre en ce moment à une enquête auprès des diverses personnalités qui ont été mêlées à cet incident et a demandé à M. Quesnay de Beaurepaire des détails précis sur les faits dont il a été témoin.

M. Lebrét se réserve au reçu du rapport de M. Mazeau d'aviser aux mesures qu'il aura lieu de prendre.

L'AFFAIRE BARD

Paris. — Au ministère de la justice on dit que le premier président a été saisi de la demande d'enquête, et qu'il a dû aujourd'hui procéder aux premières informations.

M. Bard se borne jusqu'ici à justifier pour sa défense que la cour séant sans qu'aucun huissier et personne autre de ses membres ne soit présent, lorsqu'il y a lieu de faire introduire un témoin ou de faire demander un renseignement au dehors, c'est lui-même qui, siégeant à la droite du président est chargé de ces fonctions, d'intermédiaire.

MANIFESTATIONS PREVUES

Paris. — M. Dupuy a été informé par les préfets que des manifestations revisionnistes et anti revisionnistes se préparent à l'occasion des réceptions annuelles du premier janvier dans plusieurs villes.

Les nationalistes ont convié les populations à se masser sur le passage des autorités militaires pour acclamer l'armée.

Dans d'autres, les partisans de la revision organisent des manifestations en l'honneur de la magistrature.

Le gouvernement craint en outre que certains hommes politiques, des fonctionnaires même, ne fassent allusion à l'affaire Dreyfus au cours des allocutions qu'ils adresseront aux représentants du pouvoir central.

M. Dupuy a envoyé des circulaires afin de prévenir ces manifestations.

LE YOUTRE REINACHEN COUR D'ASSISES

Paris. — Contrairement à ce que plusieurs de nos confrères ont annoncé, l'assignation de Mme veuve Henry à M. Reinach n'a pas été lancée aujourd'hui.

M. de Saint-Auban, l'un des conseillers de Mme Henry, est en effet absent de Paris. Il plaide aujourd'hui même à Gien et ne sera de retour que demain matin.

D'ailleurs, ainsi que le disait, ce matin un secrétaire de M. de Saint-Auban, l'assignation va être lancée avant peu.

Les avocats de Mme Henry vont adresser au président de la cour d'assises la requête d'usage.

Cette requête sera remise demain vendredi au président des assises. Dès que la réponse leur sera parvenue, les avocats assigneront M. Reinach, c'est-à-dire au plus tôt dans les premiers jours de la semaine prochaine. C'est Mme Henry elle-même qui a choisi la juridiction devant laquelle M. Joseph Reinach sera traduit pour diffamation. M. Chenu était d'avis que le procès vint devant le tribunal civil.

A la suite de ce désaccord M. Chenu a décidé de ne pas prendre la parole au procès et de laisser son confrère M. de Saint-Auban le soin de plaider. M. Chenu prendra néanmoins place au banc de la défense et assistera de ses conseils la veuve du colonel Henry.

RACONTARS DREYFUSARDS

Paris. — On lit dans les Débats: Un de nos confrères annonce ce matin que le dossier secret ne serait livré à la cour de cassation que sous forme de photographies avec des suppressions de noms propres dans les documents.

D'une enquête à laquelle nous nous sommes livrés ce matin, il ressort que cette nouvelle est inexacte.

Ce ne sont point des photographies avec les suppressions de noms qui seront présentées à la chambre criminelle mais les pièces intactes du dossier.

Les Droits de l'Homme de ce soir donnent au sujet de ces photographies les explications suivantes que nous reproduisons à titre de curiosité: Le ministre de la guerre ayant demandé que toutes mesures soient prises pour éviter les indiscrétions telles que la divulgation des noms d'agents français et allemands, les juges de la cour de cassation ont alors proposé que les noms de toutes les personnes mises en cause fussent gardés secrets sauf celui de Dreyfus et c'est ainsi que pour toutes les pièces du dossier on a fait le travail suivant: sur les noms propres on a collé de petits morceaux de papier blanc et on a photographié ces pièces.

Nous croyons savoir que la chambre criminelle de la cour de cassation recevra livraison des épreuves du dossier demain vendredi ou samedi.

LA LIGUE DES PATRIOTES

Paris. — Ce soir, au manège Saint-Paul, rue Saint-Paul, au lieu l'assemblée générale de la Ligue des Patriotes. 2.000 personnes assistaient à cette réunion dont la présidence était dévolue à M. Gauthier de Clagny qu'entouraient MM. Marcel Habert, Millevoje, Paulin Méry, Thiébaud, etc.

Un orchestre a fait entendre pendant la séance la Marseillaise et la chanson de M. Déroulède: « Vive l'armée! »

Au début de la séance, M. Marcel Habert fit une lettre de M. Déroulède que la maladie empêcha d'assister à cette réunion, et s'adressant aux dirigeants qui l'ont vaillamment secondé dans les manifestations de la place de la Concorde, de la salle Chaynes, etc., et qui se dresseront toujours quand il s'agira de défendre la République, en un mot, de faire œuvre de patriotes.

Cette lettre souleva de nombreux applaudissements, des cris de « Vive Déroulède! A bas les juifs! »

Puis des discours sont prononcés par MM. Gauthier de Clagny, Paulin Méry et Millevoje, et la séance est levée au milieu du plus grand enthousiasme.

FIN DES DEPECES DE NUIT

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 30 DÉCEMBRE 1898

Premier arrondissement. — Saby Jean, 76 ans, rue Boutelle, 25, f. 3 h. Deuxième arrondissement. — Vve Gauthier, rentière, 72 ans, rue Franklin, 40, f. 8 h. — Vve Laure, 73 ans, rue Franklin, 35, f. 2 h. — Vve Fray, 81 ans, Charité, f. 12 h. — Combe Claude, tourneur, 47 ans, rue de la Charité, 41, f. 3 h.

Troisième arrondissement. — Grist Jean, rentier, 63 ans, rue des Asperges 35, f. 12 h. — Besson Annette, épouse Pacaly, 28 ans, rue de la Calie, 2, f. 9 h. — Pacaly Claude, 2 jours, rue de la Calie, 2, f. 9 h. — Veuve Barthelmy, née Clotilde Midor, blanchisseuse, 47 ans, rue Clotilde Midor, blanchisseuse, 47 ans, rue Clotilde Midor, 27, f. 11 h. — Epouse Béguin, née Antoinette Bignot, 49 ans, rue Villeroz, 5, f. 1 h. — Epouse Bouton, née Marie Saclaville, couturière, 21 ans, chemin d'Comb-Blanche, 31, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Garin Benoît, tripler, 69 ans, hôpital Croix-Rousse, f. 7 h. — Vauillon François, 73 ans, boulevard de l'Enfance, 4, f. 3 h. — Dumais Jean, tisserand, 75 ans, boulevard de l'Enfance, 5, f. 11 h. — Epouse Bonneval, née Antoinette Péron, 62 ans, grand boulevard de Cuire, 6

STATUES DE S'ANT DE PADOUÉ
NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ
STATUES RELIGIEUSES EN T. GENRES. CRÈCHES POUR NOËL

ÉTRENNES UTILES
Tableaux d'Occasion
Maison GUYOT, 4, r. St-Dominique, Lyon

BOITES pour la PEINTURE A L'HUILE, garnies ou non garnies, de 8 fr. 50 à 40 francs.
BOITES pour l'AQUARELLE de Bourgeois aimé.
BOITES pour la PEINTURE SUR PORCELAINE de A. Lacroix.

PIANOS, ORGUES ET LUTHERIE
MON LEJEUNE
LYON - 50, rue de la Charité, 50 - LYON
Violons, Violoncelles, Mandolines, Instr. de Cuivre

SI VOS CHEVEUX TOMBENT
Faites usage du Pétrole HAÏN
Pharmacie, Parf., Cosmétique, Vente à la France et les Substitutions.

Nous recommandons spécialement
Le Magasin de Chaussures

A L'ESPÉRANCE
Le mieux assorti et vendant le meilleur marché
ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR
4, rue du Peyrat, Lyon
Maison recommandée aux Familles

GRANDE PHARMACIE
L'ÉLÉPHANT
Maison de Confiance et de Bon Marché
NOUVELLE GRANDE BAISSE DE PRIX

COCHER - JARDINIER
34 ans, pouvant remplir fonctions régisseur ou garde-chasse.
Sa femme cuisinière, 30 ans.

UN HERBORISTE
exercant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les accès du sang.

AVIS IMPORTANT
accablant de lettres, par ancien professeur de l'Université de Paris, auteur d'une méthode rapide et sûre pour la version latine.

AU BON SOLDEUR
12, rue Mazonod, Lyon
Vêtements p. hommes mesurés à prix réduits.

A Céder
500 CASQUES
(Brevetés S. G. D. G. en France et à l'Étranger) et brevets d'invention.

CYCLISTES
La maison CASTOLDI, commentant la construction des modèles 1899, solides dès à présent, à des prix très réduits.

Toile Souveraine
JULIE GIRARDOT
J. DAMON, Pharmacien
50 ans de succès contre Douleurs

PIANOS ET ORGUES
PLEYEL et de tous les Facteurs
CH. MORETTON & CIE
Successeurs de VIENNET
LYON, 9, place des Jacobins, à l'entresol, LYON

LE PAYS DU SOLEIL
C'est le RAVISSANT PAYSAGE
QUI S'ÉTEND DE SAINT-RAPHAËL A MENTON

A. KARL
dans ses numéros 44, 45, 46, 47 de FRANCE-ALBUM
a reproduit de la façon la plus artistique les sites pittoresques de ce beau pays

AGENCE FOURNIER
Lyon - 14, Rue Confort, 14 - Lyon

ANÉMIE, CHLOROSE, PALES COULEURS
Maladies nerveuses, Névroses (idées noires, fixes, peur, hypochondrie, crises)
Maladies d'estomac (dyspepsie, gastralgie, crampes, ballonnements, vomissements, troubles nerveux généraux).

Imprimerie Universelle
D'AFFICHES de toutes DIMENSIONS
Elle livre les LETTRES DE DÉCÈS deux heures après la Commande
INSTALLATION SPÉCIALE POUR BROCHURES, LIVRES

ON ACHETERAIT
La jouissance de petite maison dans la zone franche (Savoie, Haute-Savoie ou Ain).
S'adresser à M. GAYAND, arden notaire, rue de la Charité, 46, Lyon.

A CEDER
pour raisons de santé
UNE
Imprimerie-Librairie ET JOURNAL RÉPUBLICAIN

EN VENTE A LYON
chez Mme Ewrad, marchand de journaux, rue Thomassin et dans les kiosques:
L'Antiquaire Marseillais

ON DEMANDE un
confiseur. - S'adresser au bureau du journal.

AUX 4 BLASONS
MALAVAY
Grandes et belles genres
Lyon, passage de l'Hotel-Dieu, 24, Lyon

DÉCOUPAGE SUR BOIS
Pour Amateurs
Machines à découper de tous genres
TOURS, ETABLIS, OUTILS SCIES DE TOUS MODÈLES BOIS ASSORTIS

VOIES URINAIRES
DOCTEUR JOBERT
CONSULTE A LYON, les 3, 4 et 5 de chaque Mois
4, PLACE DES CELESTINS

EN VENTE
AGENCE FOURNIER
14, Rue Confort, 14, Lyon
LES BONS CI-APRÈS:
Bons de l'Exposition de 1900, prix... 20 francs.

REVUE BI-MENSUELLE
des Tirages Financiers
Journal paraissant les 12 et 25 de chaque mois et donnant les listes des numéros gagnants de tous les tirages

A LA PALETTE D'ARGENT
ENCADREMENTS
PEINTURE ET FOURNITURES EN TOUS GENRES
Articles bois et métal à peindre

HOTEL JEANNE D'ARC
PARIS-BONNEVILLE, rue de la République, 8, LYON
6 francs par jour; Repas à partir de 2 francs

PIANOS D'OCCASION
Ch. CHAGNY, 60, av. de Hoailles
Garant, Pleyel, etc. - Garantie sur tous les Instruments

"POËLE A PÉTROLE" "CHEMINÉE CHOUVERSTY"
SIMPLE, NOUVEAU, PRATIQUE à feu visible offrant toute sécurité
Le seul sans odeur, sans fumée, dans une très forte chaleur

Table of stock market data for BOURSE DE PARIS du 29 Décembre, including columns for FONDS D'ÉTAT, ACTIONS, OBLIGATIONS, and their respective prices.

Table of stock market data for BOURSE DE LYON du 29 Décembre, including columns for FONDS D'ÉTATS, OBLIGATIONS, ACTIONS, and their respective prices.